

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 301

présenté par

Mme Descamps, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« durant »

les mots :

« entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser la rédaction de l'article afin de préciser que la notion d'année précédente renvoie à l'année calendaire et pas à l'année courante, à des fins de clarification du dispositif.